



Le 26 septembre 2016

Protocole 2016/2019 : Le SNICAC attend du concret pour les managers et experts

La Commission exécutive du SNICAC-FO s'est réunie les 22 et 23 septembre 2016.

1) Mise en œuvre du GRAF HEA pour les attachés

L'arrêté listant les fonctions éligibles au GRAF étant enfin paru au JO en juillet, la 1^{ère} CAP d'avancement au GRAF va pouvoir se tenir le 5 octobre. Le SNICAC se réjouit de la concrétisation proche de cette mesure importante pour le corps des attachés.

22 attachés vont être promus dans le grade hors classe au titre de l'année 2015.

Le SNICAC qui détient 3 sièges sur 4 à la CAP des attachés veillera à la cohérence des critères de promotion.

2) Protocole 2016/2019 :

La mise en œuvre du protocole signé le 19 juillet va débuter. Les premiers GT vont démarrer dans les prochaines semaines.

Le SNICAC y prendra toute sa part. Il sera vigilant à ce que les engagements pris pour les managers et experts (déroulement de carrière et reconnaissance) soient effectivement respectés.

Le SNICAC demande que les revalorisations indemnitaires prévues pour les attachés puissent commencer à être mise en œuvre dès 2016 dans le cadre du RIFSEEP.

3) Budget ENAC :

Depuis plusieurs années, la subvention annuelle versée par la DGAC à l'ENAC diminue alors que les efforts demandés pour la formation des personnels DGAC sont importants.

Le protocole 2016 prévoit une stabilisation des effectifs de l'ENAC entre 2017 et 2019 ce qui aura un impact sur la masse salariale.

Le SNICAC demande qu'il en soit tenu compte pour fixer le montant de la subvention DGAC à partir de 2017.



4) Télétravail :

Les textes précisant les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la Fonction publique (décret du 11 février 2016) et au ministère (arrêté du 21 juillet 2016) sont en place.

De nombreux services du MEEM ont expérimenté le télétravail dès 2014 et l'appliquent déjà.

Le SNICAC rappelle que c'est une attente forte dans l'encadrement.

Il demande une accélération du GT Télétravail en cours à la DGAC afin de permettre un début de mise en œuvre dès le 1^{er} trimestre 2017.

5) Plan de performances européen pour la navigation aérienne 2015/2019 :

La Commission européenne n'a toujours pas approuvé le plan de performance de la France et demande une nouvelle baisse des taux de redevances à partir de 2017. Les autres pays du FABEC sont également dans le collimateur de la Commission.

Le SNICAC rappelle que la France a déjà le taux unitaire de redevance de route le plus faible des grands pays européens (67,5€ pour la France, 82,6 € pour l'Allemagne, 99,5 € pour le Royaume-Uni, 80 € pour l'Italie).

Sous la pression des compagnies aériennes, la Commission veut encore réduire les coûts de la navigation aérienne.

D'ici à 2019, la France va devoir financer d'importants investissements (4-Flight, Sysat..) et les mesures sociales du protocole pour tous les personnels qui font des efforts de productivité.

Le SNICAC attend une position ferme de la France et demande à la DGAC de fournir rapidement aux syndicats toutes les informations sur ce sujet dans le cadre du comité de suivi de la performance créé par le protocole.

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le site web :
FODGAC.FR**

